# Immeuble situé en abords de monument historique. Autorisation de travaux. Modalités d'affichage

## Revue - Urbanisme

### Source - JO

Un arrêté du 28 septembre 2020 définit les modalités de l'affichage de l'autorisation de travaux délivrée pour des travaux projetés sur un immeuble bâti ou non bâti situé en abords de monument historique ou en site patrimonial remarquable lorsque ces travaux ne sont pas soumis à formalité au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement.